

Postuler

QUAND POSTULER ?

Les candidats en présentiel et à distance postulent en même temps.

— **16 mars 2022 : début de la campagne de candidatures**

— **De fin avril à juillet 2022** : Une **commission de recrutement** (sélection des candidats passés en entretien) toutes les trois semaines.

— **Les promotions ferment dès qu'elles sont pleines.**

Attention : les candidats étrangers à une formation en présentiel doivent postuler avant le mois de juin s'ils ont besoin d'un visa.

COMMENT POSTULER ?

Les candidatures à IRIS Sup' se font en ligne sur le site de l'école : www.iris-sup.org

— **Si vous avez les diplômes requis**, remplissez le dossier de candidature en ligne, scannez tous les documents exigés et téléversez-les.

— **Si vous n'avez pas les diplômes requis**, mais justifiez d'une expérience d'au moins 3 ans dans un poste à responsabilités, suivez le processus de sélection classique, remplissez la demande d'accès dérogatoire (VAPP) à IRIS Sup', téléversez-la sur le site internet de l'école.

Délai de traitement des dossiers : en moyenne 1 mois, mais cela peut varier selon la période de candidature.

NOS CONSEILS

1. Soignez votre dossier :

- Propre, sans fautes, bien écrit, complet.
- Indiquez clairement votre niveau de langue : niveau B2 à C2 requis (test fortement recommandé).
- Vérifiez votre statut : formation initiale (vous n'avez pas arrêté vos études – une césure fait partie du cursus d'études) ou stagiaire de la formation continue (vous reprenez vos études après avoir travaillé).
- Glissez des lettres de recommandation (enseignants, tuteurs de stage).
- Montrez-nous qui vous êtes : curieux, enthousiaste, travailleur, impliqué, déterminé, humble, orienté à l'international...
- Dites-nous comment nous pourrions vous aider à réaliser vos objectifs.

2. Préparez votre entretien

- Respectez votre heure de rendez-vous.
- Soyez clair sur vos motivations.
- Soyez sincère, concret, montrez que vous suivez l'actualité internationale, que vos intérêts sont réels, que vous vous êtes renseigné sur les secteurs et fonctions visés.

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

La procédure de candidature est la même pour tout le monde, étrangers ou Français.

Les candidats qui ont besoin d'un visa doivent



postuler le plus tôt possible et engager les démarches dès leur acceptation à la formation IRIS Sup'.

Pour savoir si vous avez besoin d'un visa, rendez-vous sur france-visas.gouv.fr

Niveau de langues : la formation IRIS Sup' est majoritairement dispensée en français et comporte des cours en anglais. Il est indispensable d'avoir au moins un niveau B2 en français et en anglais.



Livret d'information à consulter sur www.iris-sup.org > rubrique Vie étudiante > Étudiants étrangers > Démarches administratives

LA CANDIDATURE 100 % EN LIGNE ÉTAPE PAR ÉTAPE

- 1 Après avoir renseigné vos informations personnelles, vous **recevez un code par mail** qui vous permettra de suivre votre dossier.
- 2 **Remplissez le formulaire de candidature** et **déposez les documents justificatifs** correspondants en ligne.
- 3 **Validez les CGV** (conditions générales de vente) que vous retrouverez à tout moment dans l'onglet « Mes documents » qui s'affichera après le paiement.
- 4 **Réglez en ligne**, par carte bancaire, **les frais de participation au processus de sélection** : 110 € (non remboursables). Un virement bancaire est également possible pour les étudiants étrangers : contactez l'administration pour obtenir un RIB : candidatures@iris-france.org
- 5 **Vous recevrez un mail** sous un délai de 7 jours **vous informant de l'état de votre dossier** (complet ou incomplet). Si votre dossier est complet, vous recevrez un mail indiquant que votre dossier est transmis à un évaluateur.
- 6 Si le dossier est considéré comme « Admissible », **vous serez contacté(e) pour un entretien**. Après cette évaluation, vous recevrez un mail précisant la date de la prochaine commission de recrutement (environ une par mois).
- 7 **Après la commission** vous recevrez, dans un délai de 2 jours, un mail vous informant du statut de votre dossier : admis, liste d'attente, non admis.
- 8 Les candidats admis reçoivent par mail un **contrat de formation à renvoyer sous 2 semaines** à l'adresse : candidatures@iris-france.org et IRIS Sup', 2bis rue Mercœur, 75011 Paris. Les dossiers des candidats sur liste d'attente sont à nouveau présentés à la commission suivante. Les candidats non admis reçoivent un mail de refus.
- 9 Au terme du délai inscrit sur votre contrat, **vous recevrez un mail confirmant la réception ou non de ce dernier**. Passé ce délai, vous n'êtes plus prioritaire.
- 10 Vous disposez d'un **délai de rétractation de 14 jours après la signature de votre contrat**. Au terme de ce délai, vous recevrez un mail vous indiquant que vous êtes inscrit de façon définitive à la formation. Vous aurez accès à différents documents sur un espace dédié.

CONTACT



ALICE DE LA PRADELLE
Référente étudiants étrangers
delapradelle@iris-france.org